Refonte IODAS 2024 - Note de version.

Principales évolutions IODAS au 09/12/2024

Ce mini-guide a pour but de vous présenter les principales évolutions du logiciel au 09/12/2024. Il détaille les principaux changements et leurs impacts sur la saisie des procédures FSL. Il n'est pas exhaustif, chaque procédure fera l'objet d'un guide détaillé qui intègrera l'ensemble des modifications apportées à l'outil.

Ce guide détaille trois des principaux changements :

- Les nouvelles propositions filles à saisir lors d'un Accès
- La nouvelle réponse Accord avec prêt et/ou sous réserve pour le Maintien
- La proposition de prêt pour le Maintien

Table des matières

1	1. Procédure Accès : saisie des décisions filles	2
2	2. Procédure Maintien : Saisie des accords	3
	2.1. Saisir une subvention totale sans réserve	3
	2.2. Saisir un prêt avec ou sans réserve ou un accord sous réserve	4
	2.2.1. Saisir un accord avec un prêt	5
	2.2.2. Saisir un accord sous réserve sans prêt	
	2.2.3. Saisir un accord sous réserve avec prêt	

1. Procédure Accès : saisie des décisions filles

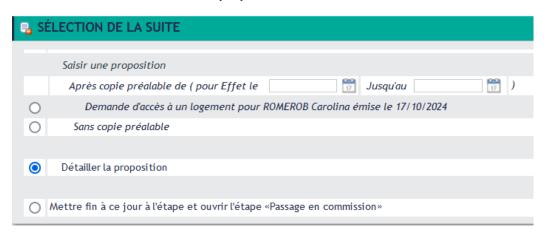
Nouveautés : Depuis le 01/12/2024, il n'y a plus que trois aides possibles à l'accès :

- L'aide à la caution
- Le forfait accès
- La garantie de loyer

Ce sont les aides que vous devrez détailler lorsque vous saisissez un accord pour un accès.

Dans **l'étape validation administrative**, après avoir renseigner votre **proposition mère** vous cliquez

a. Sélectionnez « détailler la proposition »



b. Sélectionnez dans la liste l'aide ou les aides que vous souhaitez détailler :



2. Procédure Maintien : Saisie des accords

Nouveauté : Création d'une nouvelle réponse « Accord prêt/sous réserve », elle concerne tous les accords maintien qui font l'objet d'un prêt et/ou d'une réserve. Cette nouvelle réponse ne concerne pas les autres procédures.

Lorsque vous souhaitez saisir un accord pour un maintien, vous devez saisir une réponse différente en fonction de 2 critères :

- Je saisis une subvention totale sans réserve :



- Je saisis un accord avec un prêt et/ou une réserve :



Important : si vous saisissez un accord avec prêt, vous devrez détailler le prêt dans une décision fille (voir 2.3.1)

2.1. Saisir une subvention totale sans réserve

Vous saisissez une subvention totale sans réserve

Lors de l'étape validation administrative – proposer une réponse à une demande, vous devrez sélectionnez la réponse « Accord (Subvention totale) :



Vous pouvez cliquer sur



et dérouler le reste de la procédure.

Attention : Cette réponse n'est sélectionnable que pour les subventions totales. En cas d'erreur il faudra modifier la réponse proposée et saisir à nouveau votre proposition en vous reportant au point suivant.

2.2. Saisir un prêt avec ou sans réserve

L'accord que vous saisissez n'est pas une subvention totale sans réserve. Il peut s'agir :

- d'un accord avec une partie (ou la totalité) de l'aide sous forme de prêt
- d'un accord avec une réserve
- d'un accord avec une réserve et un prêt

Dans ces trois cas la réponse à saisir est :

Réponse proposée Accord prêt/sous réserve

Lors de l'étape **validation administrative – proposer une réponse à une demande,** vous devrez sélectionnez la réponse « Accord prêt/sous réserve » :



Vous pouvez cliquer sur



2.2.1. Saisir un accord avec un prêt

Nouveauté : Si vous saisissez un accord avec une partie de l'aide sous forme de prêt, vous devrez impérativement détailler ce prêt dans une décision fille.

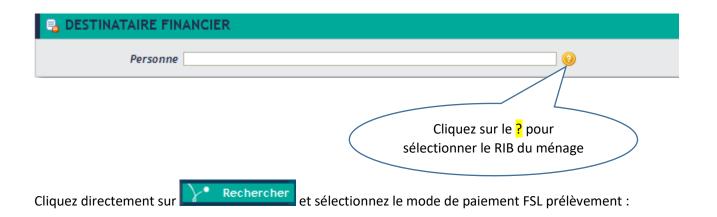
Attention, contrairement à un accord sous réserve, cette proposition est exécutoire :

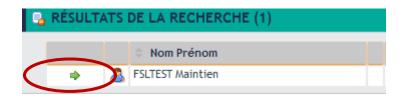
Dans **l'étape validation administrative**, après avoir renseigner votre **proposition mère** vous cliquez sur Poursuivre :

a. Sélectionnez « détailler la proposition de prêt »

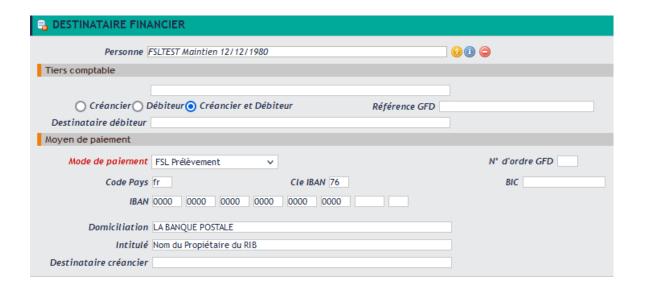
§ SÉLECTION DE LA SUITE			
Saisir une proposition			
Après copie préalable de (pour Effet le 💮 📆 Jusqu	i'au 💮 📆)		
Demande de maintien pour FSLTEST Maintien émise le 30/10/2024			
Sans copie préalable			
O Détailler la proposition de prêt			
Mettre fin à ce jour à l'étape et ouvrir l'étape «Passage en commission»			
CARACTÉRISTIQUES			
S'inscrit dans			
Proposition de maintien (04/11/2024-04/11/2024+) pour FSLTEST Maintien émise le 0			
Proposition du 04/11/2024 77			
Effet le 04/11/2024 7 Durée (mois)			
Jusqu'au 04/11/2024 📆			
MODALITÉS			
Répartition de l'aide demandée	Précisez le montant total du prêt,		
Montant total du prêt 1000,00	les mensualités et le nombre de		
Montant de la mensualité 50 Nombre de mois remboursement 20	mois de remboursement		
Nombre de mois remboursement 20 Suivi du prêt			
Date récept. contrat prêt	Ces informations seront complétées		
Date de signature du contrat	par le Département lors de la		
	réception du contrat de prêt signé		

Renseignez le destinataire financier :





Sélectionnez le bénéficiaire. Puis, complétez leur RIB :



Cliquez sur pour dérouler la suite de la procédure.

2.2.2. Saisir un accord sous réserve sans prêt

Vous saisissez un accord sous réserve sans prêt. Vous n'avez pas besoin de détailler de proposition de prêt.

Vous devez cependant être vigilant à ce que la proposition soit non exécutoire.

Etape validation administrative, dans la proposition mère, sélectionnez « Décision exécutoire : N »:



Attention : Si vous saisissez une décision exécutoire, vous ne pourrez pas éditer vos notifications d'accord sous réserve.

2.2.3. Saisir un accord sous réserve avec prêt

- La proposition doit être non exécutoire, **voir 2.2.2 ET**
- Vous devez détailler la proposition de prêt, voir 2.2.1